

722

— 6 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de résolution de M. MONIS et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'examiner s'il y a lieu de constituer une Commission de dix-huit membres, élus au scrutin de liste, chargée d'étudier les réformes que comporterait la situation de l'Algérie. (N° 228, année 1913.)

(Nommée le 27 juin 1913.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : JEANNENEY.
2^e — SAINT-GERMAIN.
3^e — Gaston DOUMERGUE.
4^e — HERVEY.
5^e — DE LA BATUT.
6^e — HENRY BÉRENGER. *Secrétaire élu*
7^e — Ernest MONIS. *Rapporteur* *rapporteur*
8^e — PEYTRAL. *Président* *le 16/1/1914*
9^e — Etienne FLANDIN.



S.

Séance du 4 juillet 1913

La Commission de l'Algérie s'est réunie à deux heures.

Étaient présents : MM. Peytral, Monis, Saint-Germain, Hervey, de la Batut, Henry Béranger.

Ont été élus :

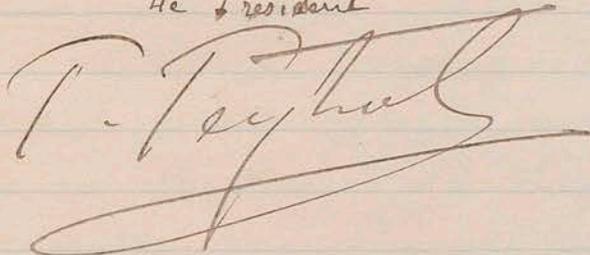
Président : M. Peytral

Rapporteur : M. Ernest Monis

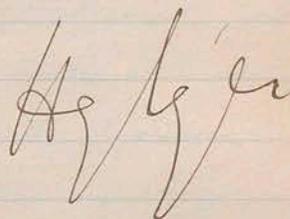
Secrétaire : M. Henry Béranger

La Commission décide de s'ajourner à une prochaine séance pour l'audition de tous les membres de la Commission sur ces raisons qui ont déterminé leur élection dans les bureaux.

Le Président



Le Secrétaire



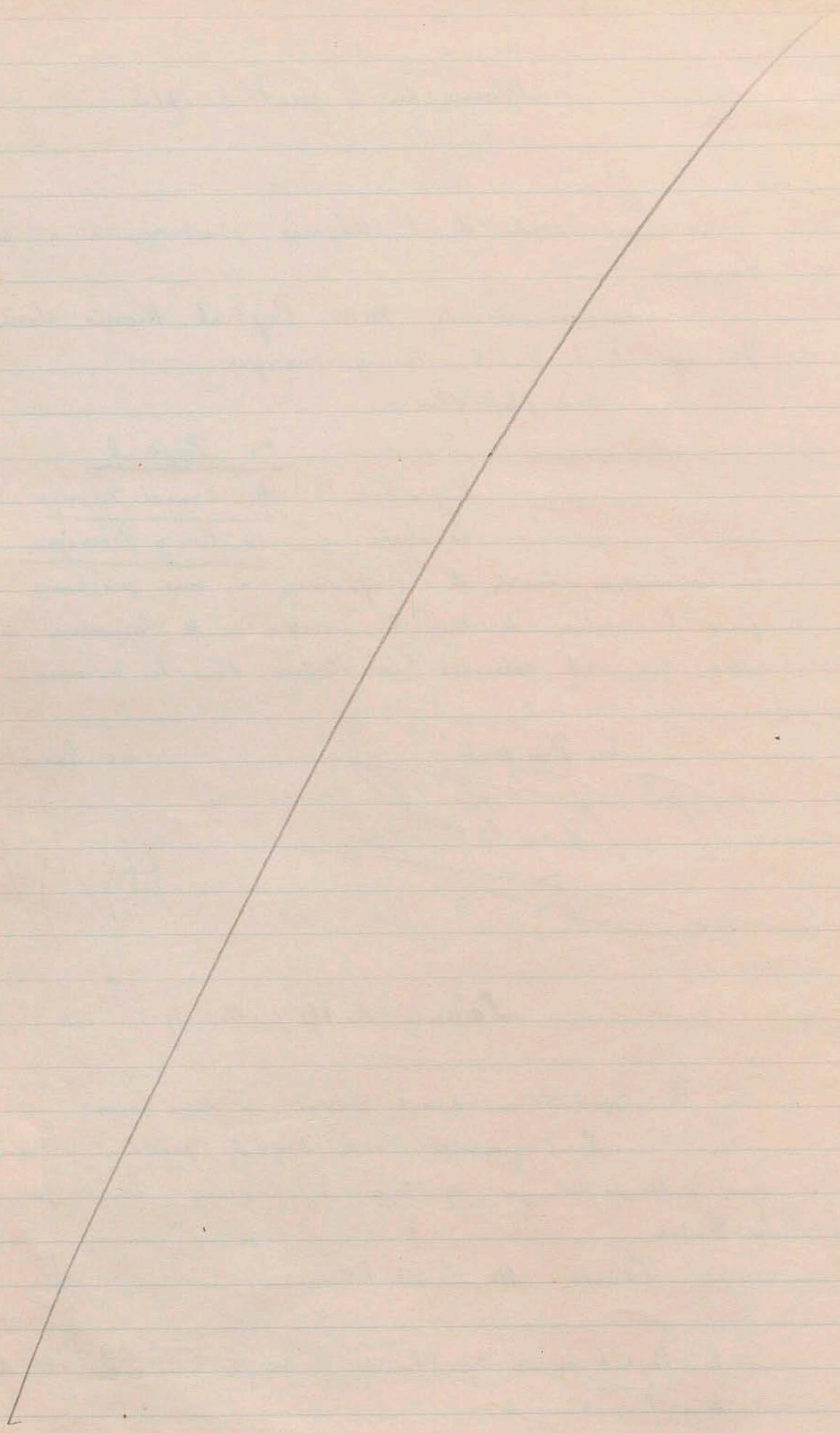
Séance du 10 juillet 1913

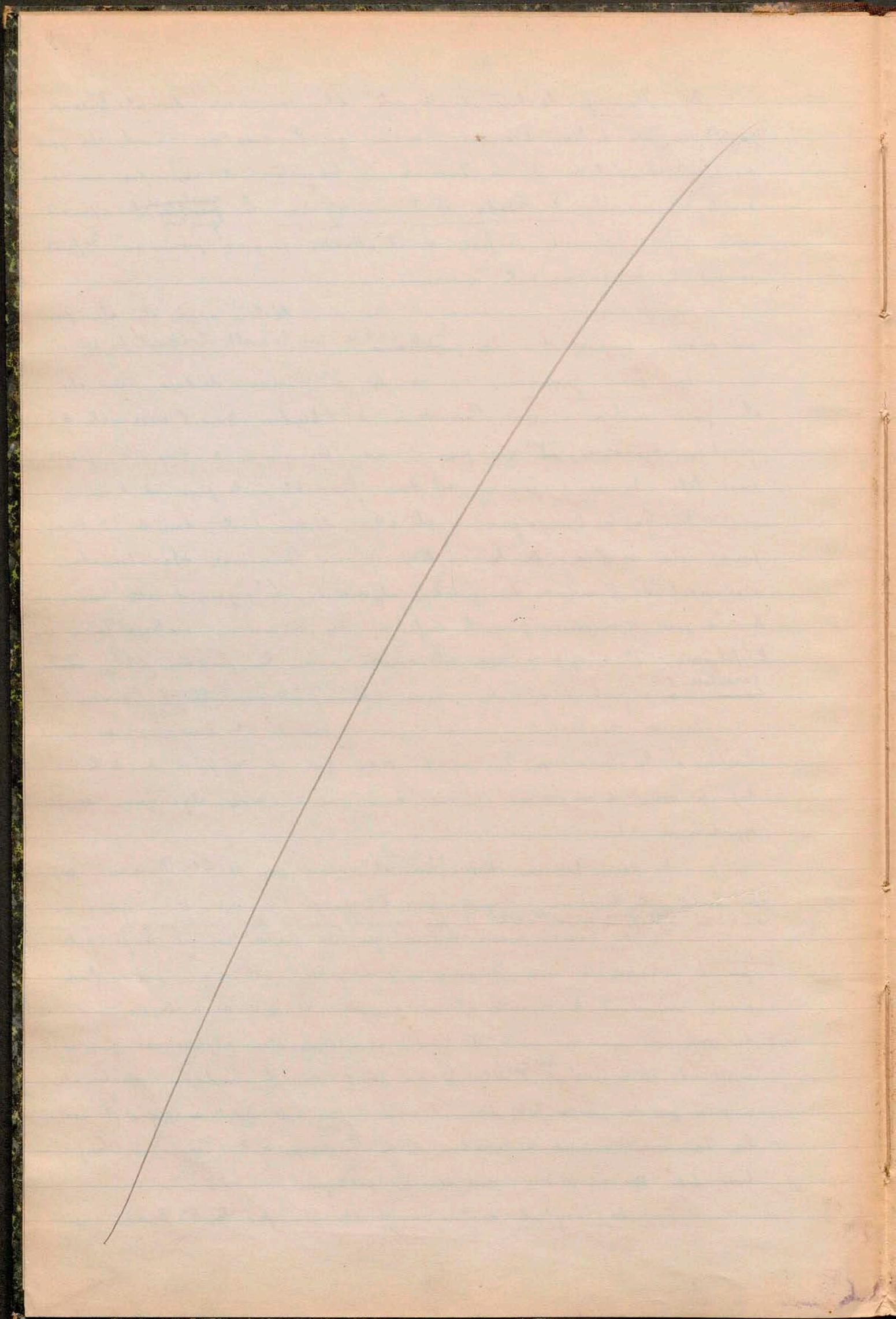
La Commission s'est réunie à deux heures.

Sont présents : MM. Peytral, président; Monis, rapporteur; Henry Béranger, secrétaire; Jeanneroy, Saint-Germain, de la Batut.

Excusé : M. Ernest Flandrin.

M. Peytral excuse M. Flandrin, qui ^{l'a chargé de} ~~secrétaire~~ avoir été élu pour conclure favorablement.



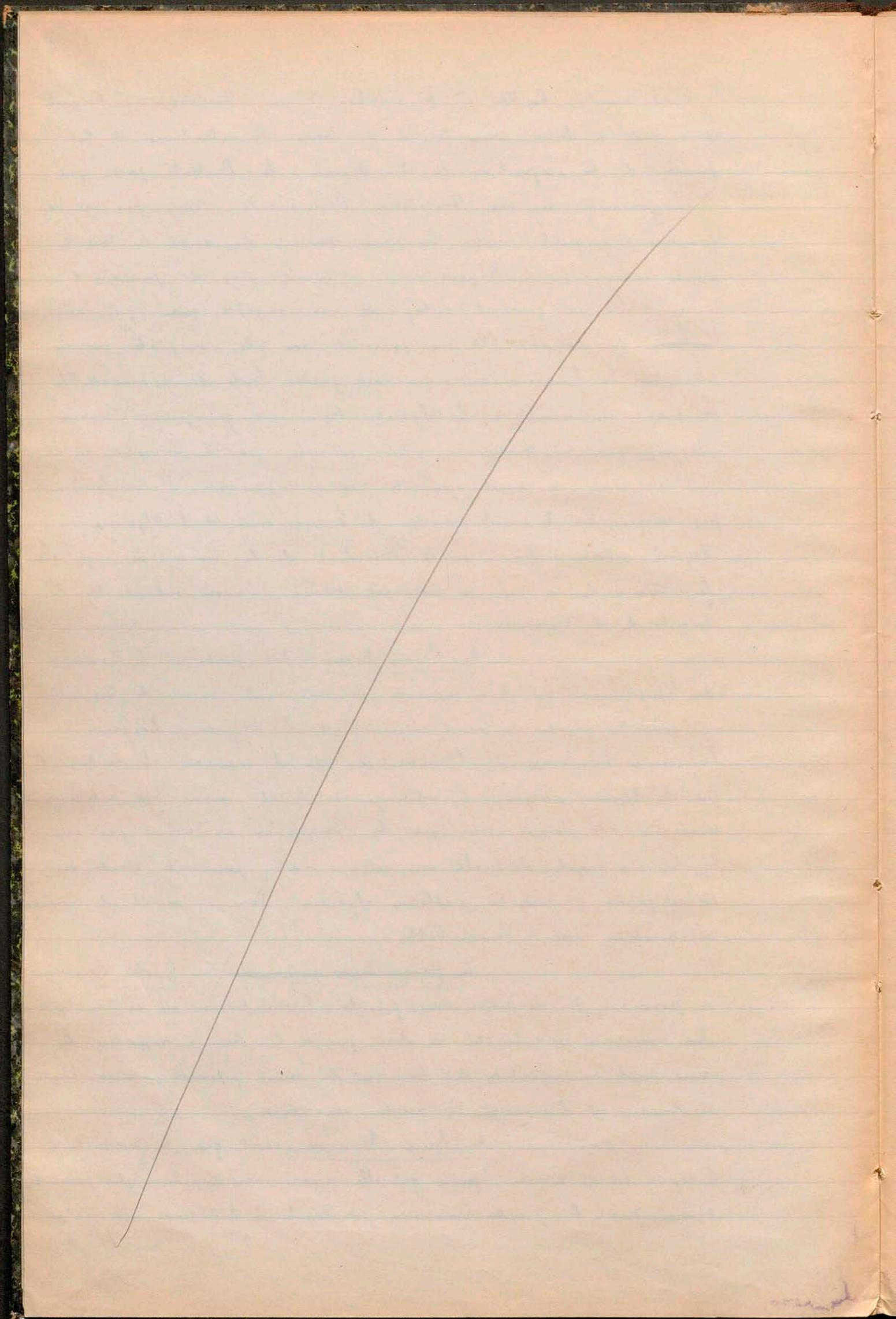


s'est montré hostile à la création d'une Commission d'Enquête, mais qui a depuis constaté de lui-même les intentions et la portée de la proposition qu'il a déposée. M. Peytral pense que l'on pourrait créer une Commission Permanente, mais pas avec des pouvoirs d'enquête. Cette Commission devrait être saisie de tous les projets concernant l'Algérie, mais n'aurait pas de pouvoirs d'initiative. Elle ne pourrait entreprendre une enquête que ^{préalable} après avis du Sénat. Elle ne pourrait non plusempiéter sur les attributions du Gouvernement, qui doit garder toute sa responsabilité. Les progrès incessants de l'Algérie depuis une quinzaine d'années attestent que la Commission ainsi nommée par le Sénat, si elle peut être utile, ne serait cependant pas indispensable. Il ne faudrait pas compromettre le grand principe de l'autonomie de l'Algérie, M. Peytral estime enfin, comme Président de la Commission, qu'elle fera mieux de ne pas se prononcer avant d'avoir entendu M. le ministre de l'Intérieur.

M. Ernest Monis fait part à la Commission d'un télégramme qu'il a reçu de M. Morinaud, maire de Constantine, au nom des membres du Conseil Supérieur de l'Algérie, télégramme félicitant M. Monis de l'initiative qu'il a prise et déclarant que l'Algérie acceptera l'arbitrage du Sénat comme un arbitrage souverain. M. Monis croit que la Commission ne devrait pas se limiter aux projets dont elle sera saisie mais pourrait étendre ses investigations à tous les problèmes algériens dans un esprit de courtoise collaboration avec les Pouvoirs Publics.

~~M. Henry Dreyfus~~ et M. Gaston Doumergue se prononcent dans le même sens que M. Ernest Monis et estiment que cette Commission sénatoriale ne doit pas se limiter à rapporter les ~~vingt~~ projets ou propositions de loi qui lui seront présentés, mais étudier ses travaux à l'ensemble des questions algériennes.

M. Paul-Germain croit que la prospérité de l'Algérie est au marche, mais qu'elle recevra une impulsion plus puissante encore par le fait d'une Commission sénatoriale de l'Algérie, qui réalisera



de façon plus intime encore la collaboration secrète du Parlement fran-
çais et des institutions autonomes de l'Algérie.

~~Rapport~~ Sur la proposition de M. Peythal et Monis,
la Commission décide qu'une démarche de courtoisie sera faite par
son Président, M. Peythal, auprès du Gouvernement pour lui indiquer les
intentions de la Commission et l'esprit ^{favorable} dans lequel elle entend con-
~~stituer~~ proposer au Sénat la nomination d'une Commission de l'Algérie.

Le Président
P. Peythal

Le Secrétaire:
Henry Bérenger

Séance du 16 janvier 1914

La Commission s'est réunie à deux heures sur la convoca-
tion de son Président.

M. Présents: M. Peythal, Jeanneney, Hervey,
Coudyba, Lucien Hubert, E. Kélandin, Saint-Gervais, Henry Bérenger.

M. le président expose qu'à la suite de
la nomination de M. Doumergue et Monis comme membres
du Gouvernement, M. Lucien Hubert et Coudyba ont été élus
commissaires dans leurs bureaux respectifs et qu'il y a lieu de
designer un Rapporteur ~~provisoire~~.

Après un échange de vues entre les
membres de la Commission, M. Henry Bérenger est nommé
Rapporteur en remplacement de M. Monis et chargé de présen-
ter à la Commission un Rapport ~~provisoire~~ dans le même esprit
que son prédécesseur.

P. Peythal

Le Secrétaire
Henry Bérenger

Séance du 16 juin 1914

La Commission s'est réunie au 6^e Bureau, sous la présidence de M. Peytral, à trois heures et demie.

Étaient présents : M. Peytral, président, Henry Bérenger, secrétaire et rapporteur, E. Flandrin, Jaumez, Maurice Hervey, de Labatut.

Excusés : M. Lucien Hubert, Saint-Germain.

M. Henry Bérenger donne lecture de son Rapport. Après un échange d'observations entre les membres de la Commission, il est décidé que le Rapport sera déposé à la séance du mardi 17 juin, imprimé en épreuves, envoyé à tous les membres de la Commission, et qu'une nouvelle convocation sera faite par le Président pour l'adoption définitive du Rapport.

La séance est levée à 5 h 1/2.

Le Président

Le Secrétaire

Henry Bérenger

Séance du 25 juin 1914

La Commission s'est réunie au 3^e Bureau sous la présidence de M. Peytral, président, à dix heures du matin.

Étaient présents : M. Peytral, Henry Bérenger, Saint-Germain, de Labatut.

Excusé : M. Jaumez, Lucien Hubert.

Après un échange d'observations, le Rapport de M. Henry Bérenger, dont les épreuves ont été distribuées aux membres de la Commission par les soins de

La Guesdure, est définitivement adoptée et M. Henry Berenger
est autorisé à donner le bon à tirer définitif.

La séance est levée à six heures trois quarts de matin.

Le Secrétaire

Henry Berenger